

Discours de Walter Hallstein à l'occasion de la signature de la convention de Yaoundé (20 juillet 1963)

Légende: Le 20 juillet 1963, Walter Hallstein, président de la Commission européenne, salue la signature à Yaoundé (Cameroun) de la première convention d'association entre la Communauté, ses six États membres et dix-huit États dits États africains et malgache associés (EAMA).

Source: HALLSTEIN, Walter. Europäische Reden. OPPERMANN, Thomas (Hrsg.). Stuttgart: Deutsche Verlags-Anstalt, 1979. 707 S. ISBN 3-421-01894-4. p. 434-437.

Copyright: Walther Peter Hallstein, Europäischen Reden
(c) 1979 Deutsche Verlags-Anstalt GmbH, Stuttgart

URL:

http://www.cvce.eu/obj/discours_de_walter_hallstein_a_l_occasion_de_la_signature_de_la_convention_de_yaounde_20_juillet_1963-fr-f13579d6-b539-4022-84f4-bd000e4ec140.html



Date de dernière mise à jour: 01/03/2017

Discours de Walter Hallstein à l'occasion de la signature de la convention de Yaoundé (20 juillet 1963)

Monsieur le Président de la République,

Excellences,

Messieurs,

C'est un honneur et une joie pour la Commission de la Communauté économique européenne de participer à Yaoundé aux cérémonies qui entourent la signature de la nouvelle convention d'association.

En cet instant, en qualité de président de cette institution, j'ai pour premier devoir, devant cet éminent aréopage, de remercier encore une fois l'homme qui dans la Commission porte la responsabilité principale des questions de l'association, mon collègue et ami, M. le ministre *Henri Rochereau*.

Dans la mesure où la Commission a pu contribuer au succès de cette oeuvre, c'est essentiellement à lui qu'en revient le mérite. Par égard pour sa modestie, je me bornerai à souligner son dévouement et sa ténacité, au service de la solidarité entre l'Europe et l'Afrique et je sais que je répondrai à son voeu en associant à ce juste hommage tous les fonctionnaires qui travaillent sous son impulsion.

Cette cérémonie qui nous rassemble a une grande signification.

Déjà le fait que nos amis des États associés aient choisi Yaoundé revêt une valeur symbolique. Dans cette ville à l'accueil fraternel dont nous aussi sommes profondément reconnaissants, nous comprenons, nous sentons l'effort difficile mais pacifique et confiant de tout un peuple pour fondre au creuset de l'unité tant de races, de religions et d'héritages historiques divers, beau symbole et bel exemple en vérité pour l'Afrique tout entière.

Il faut ensuite souligner que la date d'aujourd'hui marque une étape historique dans la longue évolution des relations entre les nations industrialisées et les nations en voie de développement.

Dès l'origine du traité de Rome, les fondateurs de la Communauté économique européenne avaient résolument pris des engagements en faveur du développement des pays d'outre-mer avec lesquels certains d'entre eux avaient alors des relations particulières.

Il est hautement remarquable et d'une grande valeur politique et humaine que lorsque la plupart de ces pays sont devenus indépendants, ils ont voulu et ils ont pu conclure avec la Communauté, en partenaires égaux, un accord sans précédent au monde, qui crée des liens nouveaux, plus nombreux et plus solides pour une grande oeuvre commune.

Il s'agit d'une oeuvre de paix, qui repose sur l'accession des hommes à un niveau de vie décent et sur la compréhension mutuelle entre les États. De ceci, tout le monde parle, mais aujourd'hui, la Communauté et les États africains et malgache associés agissent.

La signature de la nouvelle convention apporte à la fois une consécration de leurs relations présentes et des perspectives nouvelles de progrès.

En perfectionnant, en renouvelant notre association, en l'adaptant aux réalités politiques et économiques de notre temps, nous sommes confrontés avec plusieurs impératifs.

Pour la Communauté qui, au terme des cinq années de validité de la nouvelle convention d'association, verra se rapprocher la fin de la période transitoire du Marché commun, il importe tout à la fois de poursuivre sa construction intérieure et de faire face à ses responsabilités mondiales. Simultanément, cette Communauté estime qu'il est de son devoir de participer à la promotion économique et sociale des pays associés, et aussi,

dans toute la mesure du possible, de rencontrer les préoccupations des autres pays en voie de développement.

Pour les États associés, il s'agit avant tout d'amener leurs peuples à des conditions d'existence favorables à l'épanouissement de la dignité humaine, afin qu'il leur soit possible d'arriver à ce stade de sécurité économique sans lequel une véritable souveraineté ne peut s'affirmer.

Entre tous ces objectifs, non pas contradictoires, mais cependant difficiles à harmoniser et à atteindre, dans des délais raisonnables, on peut dire que l'association exprime un juste équilibre.

Ce résultat est le fruit de bonnes volontés actives, de tous les gouvernements intéressés et des institutions de la Communauté. Il faut à cet égard souligner l'importance des initiatives qu'a su prendre le Parlement européen et de son action persévérante en étroite coopération avec les Parlements africains et malgache.

Au-delà du caractère très compréhensif de l'association, des solutions équilibrées et consciencieusement élaborées qui y figurent pour répondre à des problèmes techniques souvent particulièrement compliqués, l'essentiel pourtant demeure, me semble-t-il, la confrontation permanente, presque exhaustive, des intérêts économiques des deux groupes de pays en présence et leur solution sur la base d'intérêts communs. Ces intérêts communs nous ont déjà amenés à coopérer pendant cinq années. Nous avons négocié cette nouvelle convention dans cet esprit; ensemble nous l'avons présentée au monde et au besoin, nous l'avons défendue. En procédant ainsi, nous pensons avoir mérité les louanges d'observateurs compétents qui ont qualifié l'association du type d'accord qu'ils aimeraient voir appliquer à l'échelle continentale sinon mondiale.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que la Commission, en proposant un programme d'action pour la Communauté, a recommandé un effort en vue de la conclusion d'accords mondiaux concernant les grandes productions agricoles, domaine où la Communauté économique européenne doit intervenir avec une autorité accrue; une telle action permettrait:

- de stabiliser les prix des produits tropicaux à des niveaux rémunérateurs et par voie de conséquence,
- de conférer aux producteurs un revenu plus stable et plus élevé et
- de donner à la production une structure plus appropriée.

L'Europe en outre se doit d'adopter les mesures propres à accroître la consommation de ses produits.

Il est clair qu'en conduisant une telle politique, la Communauté améliorerait le sort non seulement de ses associés, mais aussi de nombreux autres pays en voie de développement.

Tous les membres de l'association, quelle que soit leur puissance économique, sont égaux en droit :

- au niveau des décisions suprêmes, les États associés disposent tous ensemble d'une voix de même que la Communauté et aucune de ses décisions ne peut être imposée à une ou l'autre partie, sans la réunion de ces deux voix ;
- loin d'entretenir ou d'élever de nouvelles barrières artificielles, entre pays en voie de développement, l'association favorise plutôt les regroupements auxquels les associés veulent ou voudraient procéder et elle permet en même temps la continuation ou l'établissement de relations économiques étroites avec des pays non associés ;
- cette convention n'est pas fermée aux pays tiers de structures économiques comparables à celles des associés actuels, mais au contraire, elle est expressément accessible à ceux de ces pays qui de leur côté, seraient prêts à accepter les voies et les obligations qu'elle comporte. J'ajoute que l'association est parfaitement compatible avec d'autres formes d'accords avec des pays en voie de développement qui le souhaiteraient ;

- enfin, l'association donne réellement certains moyens à ses membres économiquement les moins développés d'accélérer leur promotion, de diminuer leur décalage avec les pays plus développés et ce à l'aide d'un ensemble cohérent de solutions en partie déjà adoptées dans d'autres systèmes de relations internationales, mais en partie aussi originales et je parle plus précisément ici des dispositions tarifaires, contingentaires et financières qui permettent aux États associés de promouvoir la diversification et la rationalisation de leur structure économique et plus précisément leur industrialisation.

C'est pourquoi je formule le vœu que cette entreprise, qui prend ce jour un nouveau départ, connaisse un destin heureux ; les millions d'hommes qui en sont à la fois les garants et les bénéficiaires et qui y ont placé leurs espoirs ne doivent pas être déçus. Je puis vous assurer, Monsieur le Président de la République, Excellences, Messieurs, que pour sa part, au sein de la Communauté économique européenne, la Commission contribuera de toutes ses forces à la réussite commune de cette convention qui, sous le nom de convention de Yaoundé, nous réunit si heureusement aujourd'hui.